

## MODALITÉS DES ACCOMPAGNEMENTS

Il est prévu de financer entre **18h et 30h** par association (18h s'il y a 6 à 7 travailleurs salariés au sein de l'association ; max 20h pour 8 à 9 travailleurs ; max 25h pour 10 à 14 travailleurs ; max 30h pour au moins 15 travailleurs).

Chaque accompagnement impliquera **au moins 6 participants** et selon les cas une partie ou l'entièreté de l'équipe (ou plusieurs équipes d'une ou de deux associations). Il importe que les conditions de réussite d'un tel accompagnement d'équipe soient rencontrées (voir note à ce sujet). Les directions et organes de concertation devront donner leur accord sur les accompagnements et y être associés (tant au début qu'à la fin).

Les **candidatures** seront sélectionnées suivant les **critères suivants** : pertinence de la demande par rapport aux finalités et aux modalités du projet ; diversité des situations (taille, sous-secteur, thématique) ; budget du Fonds concerné.

Au besoin, un contact sera pris avec l'association.

Suite à la sélection, une convention tripartite sera établie entre l'association, l'opérateur et l'APEF.

## PLUS D'INFOS ?

Dossier de candidature  
disponible début janvier 2021

T: 0475 75 11 87

E: [bet@apefasbl.org](mailto:bet@apefasbl.org)

[www.preventionburnout.org](http://www.preventionburnout.org)

## Projet 2021

### Prévention primaire du burn-out



## Il est donc prévu de :

**Informar les associations** concernant la prévention du burnout, les conditions de réussite d'un accompagnement d'équipe visant la prévention du burnout et les modalités du projet 2021.

**Proposer aux associations** de se mettre au travail pour développer des mesures de prévention du burnout qui leur seront propres via des accompagnements d'équipe. Au besoin, un contact sera pris avec l'association. Suite à la sélection, une convention tripartite sera établie entre l'association, l'opérateur et l'APEF.

**Organiser des groupes de travail** afin d'analyser et de réfléchir de manière transversale aux thématiques et mesures de prévention du burnout en vue du rapport de recherche :

- entre associations qui bénéficient d'un accompagnement
- entre opérateurs d'accompagnement
- entre partenaires sociaux des Fonds concernés

**Rédiger et diffuser un rapport** de recherche qui s'articulera autour de trois axes : les constats, les pistes de prévention mises en oeuvre et les recommandations.

**Sensibiliser les associations** à la question du burnout et de sa prévention.

Au terme de l'action : présentation des résultats du projet 2021 ainsi que des « bonnes pratiques ».

Depuis 2019, l'APEF organise en collaboration avec l'ABBET et avec l'appui de l'équipe Competentia, un projet concernant la **Prévention primaire du burnout** dans le secteur non marchand. Suite à l'accord des Fonds sociaux concernés, l'APEF relance le projet en 2021.

L'originalité du projet tient à l'articulation de plusieurs actions. Suite à des réunions d'information, des accompagnements d'équipe sont mis en place (via un des sept opérateurs sélectionnés à cet effet). Des réunions transversales sont l'occasion d'un échange d'un côté entre institutions et de l'autre entre opérateurs.

Ces réunions permettent de réaliser une analyse des constats, de mettre en avant des pistes de prévention et d'émettre une série de recommandations validées par les partenaires sociaux. Progressivement d'autres actions seront mises en place : une diffusion de « bonnes pratiques » (via fiches outils et témoignages) ; un conseil dans la mise en place de mesures de prévention. Au terme du projet, des réunions de sensibilisation seront organisées pour diffuser les résultats.

## TIMING

- Séances d'infos (à distance): 12 janvier 2021 à 14h et 29 janvier 2021 à 9h30
- Candidature à introduire pour le 15 février 2021
- Sélection communiquée aux associations pour 8 mars 2021
- Accompagnement d'équipe : entre mars/avril et fin octobre 2021
- Groupes de travail entre institutions : 3 réunions entre mai et octobre 2021
- Echanges entre accompagnateurs d'équipe : 3 réunions entre avril et novembre 2021
- Séances de sensibilisation : janvier 2022